

vienne ici parler d'appel aux émotions, de sa grande dignité et de son expérience en tant qu'avocat de la Couronne, lorsque les faits n'indiquent rien de tout cela, et qu'il débite ce genre de bêtises ce soir.

M. Dick: Madame l'Orateur, je soulève la question de privilège.

L'ajournement

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. On ne peut soulever la question de privilège ou invoquer le Règlement à cette heure-ci.

M. Dick: Dans ce cas, je signale que j'ai l'intention de le faire demain.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 24.)
